

L'INFO STATISTIQUE

Les résidents des pensions de famille bretonnes, des adultes isolés aux parcours diversifiés

A fin 2012, les pensions de famille bretonnes accueillent plus de 400 personnes. Une grande majorité de ces résidents sont des hommes vivant seuls. Les résidents ont, en moyenne, 47 ans et sont le plus souvent originaires du département. Ils sont en situation d'exclusion avec souvent des problématiques de santé. Les deux tiers des résidents sont dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle, leur principale ressource est une allocation liée au handicap ou à l'invalidité. Installés durablement dans la structure, quelques résidents quittent cependant la pension de famille, la majorité d'entre eux accèdent même à un logement autonome.

Léonie RAUTUREAU / Stefan MUNIER

Les pensions de famille s'adressent à des personnes qui ne peuvent pas vivre dans un logement autonome et qui ont épuisé les autres formes de logement ou d'hébergement (CHRS, résidence sociale...). Ces personnes ont un faible niveau de ressources, font face à un isolement affectif, familial ou social, un parcours de ruptures ou encore des difficultés de santé.

Des adultes isolés, majoritairement des hommes

Au 15 décembre 2012⁽¹⁾, la trentaine de pensions de famille bretonnes accueillent plus de 400 personnes. Sur l'ensemble de l'année, ce sont près de 500 personnes qui sont accueillies dans ces établissements. Ces structures ont vocation à accueillir des personnes adultes isolées, on retrouve ainsi plus de neuf adultes sur dix qui vivent seuls, ils n'ont ni conjoint(e) ni enfants avec eux au sein de l'établissement. Cette situation concerne même la totalité des adultes logés en résidence accueil. Au sein des pensions de famille classiques, 90% des adultes vivent seuls, 7% sont en couple, 2% sont des parents isolés et 1% sont en couple accompagnés de leur(s) enfant(s).Les hommes sont quatre fois plus nombreux que les femmes.

Les pensions de famille n'ont pas vocation à accueillir des enfants. Les familles, monoparentales ou non, sont davantage accueillies dans les résidences sociales ordinaires. Ainsi, sur l'ensemble des personnes accueillies au 15 décembre 2012 on retrouve seulement 3% de mineurs accompagnant leur(s) parent(s).



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

Situation familiale	Pension de famille classique	Résidence accueil	Ensemble	France
Personne seule	89%	100%	94%	94%
Personne seule avec enfant(s)	2%	0%	1%	2%
Couple sans enfant	7%	0%	4%	4%
Couple avec enfant(s)	1%	0%	1%	0%
Groupe d'adultes sans enfant	1%	0%	0%	0%
Total général	100%	100%	100%	100%

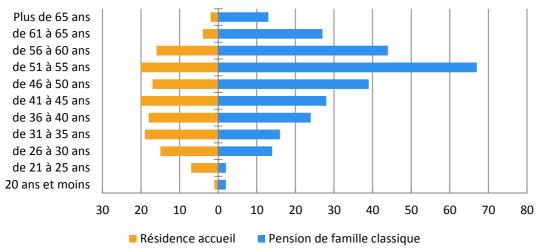
Note de lecture

La législation a utilisé deux termes pour un même dispositif : pension de famille et maison relais. Dans cet article, seule l'appellation "pension de famille" est employée, celle en vigueur dans les derniers textes législatifs. Lorsque le terme "pension de famille" est utilisé, il désigne l'ensemble des structures y compris les résidences accueil. Parfois le terme "pension de famille classique" est utilisé et exclut donc les résidences accueil.

Les pensions de famille accueillent rarement des personnes de vingt-cinq ans ou moins. Les jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle sont davantage accueillis en résidence sociale. Les adultes accueillis ont en moyenne quarante-sept ans et cinq mois.

Il n'y a pas d'écart d'âge significatif entre les hommes et les femmes. Âgés d'un peu moins de quarante-trois ans, les adultes logés en résidence accueil sont en moyenne plus jeunes de sept ans que ceux pris en charge dans les pensions de famille classiques.

Un résident sur deux a cinquante ans ou plus



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

Les résidents des pensions de famille bénéficient d'une prise en charge de proximité, 98% d'entre eux sont ainsi accueillis dans leur département d'habitation, 1% viennent d'un autre département breton et 1% habitaient une autre région ou à l'étranger.

La part des étrangers sur la population bretonne est de 2%, elle est trois fois supérieure au sein des pensions de famille. Parmi les étrangers accueillis, 90% sont des ressortissants de l'Union européenne.

Les pensions de famille

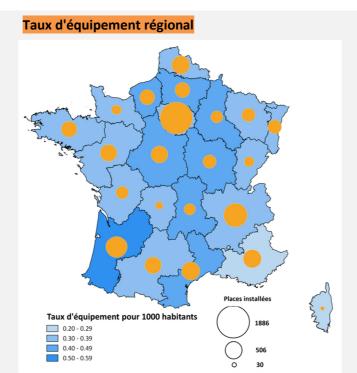
Les pensions de famille constituent une modalité particulière de résidence sociale, destinées à l'accueil sans conditions de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire.

Elles accueillent ainsi des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive des structures d'hébergement provisoire et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, mais sans relever de structures d'insertion de type CHRS.

Les pensions de famille proposent un logement durable. Leur conception en petites unités de 15 à 25 logements, alliant logements privatifs et espaces collectifs, avec la présence quotidienne d'un hôte ou d'un couple d'hôte qui leur porte une attention personnalisée, vise à recréer un lien social en même temps qu'elles offrent un environnement sécurisant et chaleureux.

Les résidences accueil constituent une formule de pensions de famille dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique, qui prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté.

ACTIVITE



Source : DRJSCS Bretagne, FINESS; INSEE populations légales 2012

	Nombre de structures interrogées	Capacités totales des structures	Taux d'équipement pour 1000 hab. de 20 à 59 ans
Côtes-d'Armor	8	122	0,4
Finistère	9	192	0,4
Ille-et-Vilaine	7	89	0,2
Morbihan	7	110	0,3
Bretagne	31	513	0,3
France	ND	10 500	0,3

Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

	Nombre de structures répondantes	Capacités installées	Effectif présent	Jours d'ouverture	Nuitées	Coefficient d'occupation
Côtes-d'Armor	8	122	118	366	41 441	92%
Finistère	7	148	137	328	41 832	86%
Ille-et-Vilaine	7	89	80	364	28 417	86%
Morbihan	7	110	95	295	29 672	88%
Bretagne	29	469	430	339	141 362	88%
France	546	10 500	9 600	nd	nd	91%

Des parcours diversifiés, marqués par des ruptures

Les pensions de famille accueillent des personnes qui ne peuvent plus vivre dans un logement autonome mais qui malgré un parcours marqué par des ruptures, ont retrouvé un degré d'autonomie suffisant pour vivre dans un habitat durable.

Le côté chaotique des parcours de vie se retrouve à travers la diversité des motifs d'admission puisque près d'un résident sur trois est accueilli à sa sortie d'un établissement de santé (hôpital, hôpital psychiatrique...) ou pénitentiaire, 29% sortent d'un établissement d'hébergement social et 22% sont admis en raison de problèmes de logement (perte de logement, logement insalubre ou surpeuplé) ou familiaux (rupture conjugale, familiale).

Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

Motif d'admission	Pension de famille classique	Résidence accueil	Ensemble	France
Sortir de la rue	6%	0%	4%	8%
Sortie de structure d'hébergement	39%	9%	29%	35%
Sortie de service psychiatrique, de prison ou d'autres institutions	21%	63%	35%	22%
Perte de logement, logement insalubre ou en surpeuplement	21%	4%	15%	15%
Violence ou rupture conjugale	3%	0%	2%	3%
Rupture familiale	7%	2%	5%	1%
Autres	5%	21%	10%	16%
Total général	100%	100%	100%	100%

Source: DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

Avant d'intégrer la pension de famille, près du tiers des résidents était en logement ordinaire. Parmi eux, les deux tiers étaient propriétaires ou locataires de leur logement et un tiers était hébergé chez des proches (parent, conjoint, famille ou amis).

Près d'un adulte sur quatre était accueilli en établissement d'hébergement social et un sur cinq était pris en charge dans une institution (établissement hospitaliers, psychiatriques, pénitentiaires...).

Au sein des seules pensions de famille classiques, un adulte sur trois était dans une structure d'hébergement contre à peine un sur dix au sein des résidences accueil.

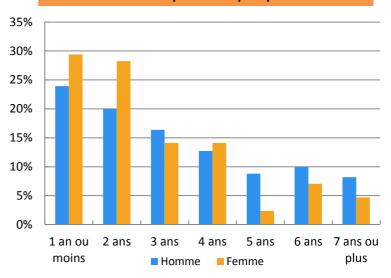
Une femme sur trois était en institution avant son entrée dans la pension de famille contre un homme sur cinq.

Logement antérieur	Pension de famille classique	Résidence accueil	Ensemble	France
Logement ordinaire	29%	35%	31%	28%
Logement accompagné	19%	18%	19%	5%
Hébergement social	31%	6%	23%	38%
Institution	14%	38%	22%	16%
Autres	7%	2%	5%	13%
Total général	100%	100%	100%	100%

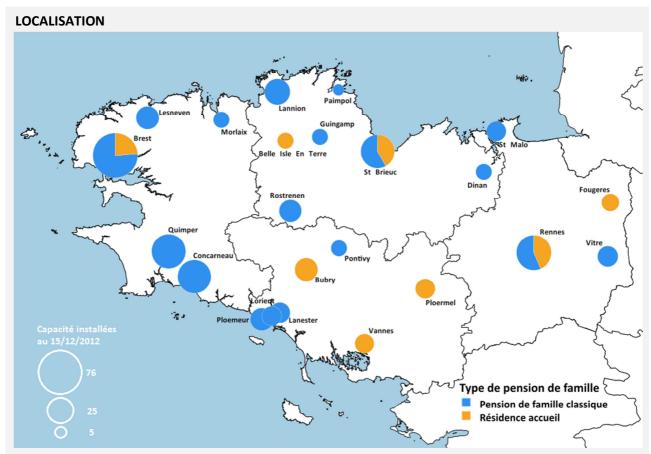
Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

Les pensions de famille ont pour objectif de proposer un logement durable sans limitation de durée. Cela se vérifie au niveau de la durée moyenne de résidence au sein de ces établissements. En moyenne, les résidents des pensions de famille classiques sont dans la structure depuis deux ans et huit mois contre deux ans et deux mois pour les résidences accueil. Cette différence d'ancienneté dans le logement selon le type de structure est en particulier liée au fait que les résidences accueil n'existent en tant que catégorie que depuis 2006 même si, pour l'une d'entre elles, elle a ouvert avant 2006 et est devenue résidence accueil par la suite.

Un résident sur deux présent depuis plus de deux ans



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012



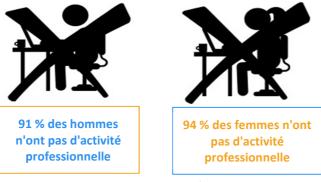
Source : DRJSC Bretagne / DRESS Enquêtes ES 2012

Plus de 80% des places de pension de famille sont implantées en milieu urbain facilitant ainsi l'accès aux services de proximité (commerces, santé...). Certaines places sont installées en milieu rural, elles s'adressent en particulier aux résidents originaires de ces territoires qui n'ont dès lors pas le souci de devoir s'adapter au mode de vie urbain avec le risque inhérent de se sentir isolé.

Essentiellement sans activité professionnelle, avec l'allocation aux adultes handicapés comme ressource principale

Au 15 décembre 2012, les deux tiers des adultes accueillis en pension de famille sont dans l'impossibilité administrative ou médicale de travailler. Cette proportion atteint même 85% des adultes en résidence accueil. Un adulte sur cinq est actif. Parmi eux, 60% sont demandeurs

d'emploi. Un résident de pension de famille classique sur dix exerce une activité professionnelle. Au sein des résidences accueil, seuls 4% sont en activité. Parmi l'ensemble des adultes ayant une activité professionnelle, 53% sont en contrat aidé.

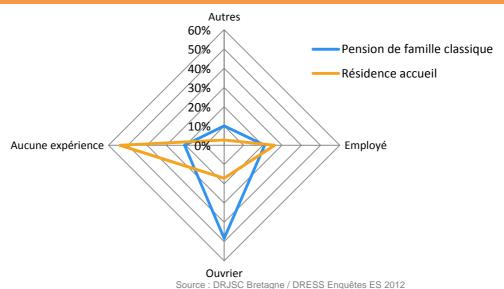


Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

Près des trois quarts des adultes bénéficient d'une allocation liée au handicap ou à l'invalidité (allocation aux adultes handicapés, pension d'invalidité, rente accident de travail...), proportion qui atteint 89% en résidence accueil. Un adulte sur dix perçoit le revenu de solidarité active (RSA), et 7 % perçoivent un revenu d'activité ou de stage.

S'agissant de la couverture maladie, 91 % des personnes logées en résidence accueil sont assurées avec la sécurité sociale et la CMU de base contre 63 % en pension de famille classique. Un tiers des résidents en pension de famille classique bénéficient de la CMU complémentaire.

Deux résidents sur cinq sont ouvriers, un tiers n'a aucune expérience professionnelle



ACTIVITE (suite)

La quasi-totalité des places sont en mode regroupé c'est-à-dire de type foyer au sein même de l'établissement, y compris en logement indépendant situé dans l'établissement. L'objectif est de favoriser la resocialisation des résidents en donnant la priorité à la vie collective. Les résidents disposent de logements indépendants et d'espaces collectifs. La moitié des pensions de famille dispose de 15 places ou moins et la plus grande pension bretonne compte 42 places réparties sur 24 logements

Type de logement	Bretagne	France
Chambres individuelles	13%	10%
Chambres pour couple ou famille	1%	1%
Chambres partagées entre plusieurs adultes	0%	1%
T1	40%	36%
T1', T1Bis	26%	35%
T2	5%	9%
T3	9%	4%
T4 ou plus	6%	4%
Ensemble	100%	100%

Source : DRJSC Bretagne / DRESS Enquêtes ES 2012

Une pension de famille peut accueillir plusieurs types de public. Cette diversité est recherchée par les gestionnaires qui ont la volonté de ne pas concentrer une même difficulté au sein de leur structure.

Les deux tiers des pensions de famille déclarent accueillir des publics prioritaires. Elles sont ainsi 59 % à déclarer accueillir des personnes sortant d'établissement psychiatrique ou souffrant de troubles psychiques, 45 % des personnes souffrant de troubles du comportement, 38% des personnes confrontées à l'alcoolisme, à la toxicomanie ou à d'autres dépendances, 24% des personnes souffrant de pathologies lourdes ou invalidantes, 17% de personnes vieillissante ou 17% également de personnes relevant de mesures judiciaires.

Peu de sorties définitives mais souvent pour retrouver un logement autonome

Seules les sorties définitives sont observées dans l'enquête, sorties pour d'hospitalisation provisoire ne sont donc pas comptabilisées. Les pensions de famille proposent une solution de logement sans limitation de durée, il y a donc peu de rotation et l'on compte seulement une soixantaine de sorties sur l'année. Ces sorties peuvent être ainsi liées à un changement dans la situation du résident (dépassement du plafond de ressource par exemple), problème de comportement, souhait du résident ou un décès. Près d'une sortie sur dix est due au décès du résident.

Même si les pensions de famille visent à offrir une solution de logement durable, elles peuvent aussi être un lieu de passage où la personne peut se reconstruire avant d'accéder à un logement autonome en particulier pour les plus jeunes. L'âge moyen des sortants est inférieur à 43 ans, soit près de quatre ans et demi plus jeune que la moyenne des résidents. La durée moyenne de séjour des sortants est d'un an et dix mois, en deçà de l'ancienneté des présents qui est de deux ans et cinq mois. Ces adultes continuent ainsi leur parcours de vie.

Si un tiers d'entre eux avait un logement ordinaire avant leur entrée, ils sont 56% à quitter la structure pour ce type de logement. Un sortant sur cinq entre dans une institution, essentiellement aux fins de ré-hospitalisation, 13% se dirigent vers un autre dispositif de logement accompagné et 6% entrent dans une structure d'hébergement social.

PERSONNEL

Fonction principals everaés	Bretagne			France
Fonction principale exercée	En effectif	En ETP	En %	(en %)
Personnel de direction	36	5.12	8%	13%
Personnel des services généraux	33	18.33	29%	21%
Personnel d'encadrement	17	5.89	9%	8%
Personnel éducatif, pédagogique et social dont :	45	32.51	52%	56%
Educateur spécialisé y compris Educateur PJJ	11	5.30	8%	6%
Personnel médical et paramédical, psychologue	1	0.25	<1%	1%
Autres	1	0.75	1%	1%
Ensemble	133	62.85	100%	100%

Source : DRJSC Bretagne / DRESS Enquêtes ES 2012

Les Pensions de famille emploient une centaine de professionnels pour un taux d'encadrement global de 13%.

La pension de famille repose sur la fonction d'hôte chargé de l'animation et de la régulation de la vie quotidienne. Les textes réglementaires parlent de la présence minimale d'un équivalent temps plein. Pour autant, d'autres employés interviennent également dans les pensions, à temps partiel, généralement des agents venant d'autres établissements du même gestionnaire.

Les femmes représentent près des deux tiers des personnes employées. Les professionnels ont 45 ans en moyenne. Les hommes sont plus âgés que les femmes avec 47,5 ans en moyenne contre 43. L'ancienneté moyenne est de sept ans, six ans et quatre mois pour les hommes et sept ans et neuf mois pour les femmes.

Chargés du rôle de coordination et d'animation, 25% des personnels de direction sont titulaires du CAFDES et 14% du Caferuis. La moitié a un diplôme de niveau II ou III dans un autre domaine que le travail social. Pour les personnels éducatifs, près de la moitié à un diplôme d'éducateur spécialisé, 25% moniteur éducateur et 21% aide médico-psychologique.

L'enquête ES "Etablissements et services"

L'enquête ES est réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé. L'enquête a été lancée pour la première fois en 1982. Elle vise à fournir une description exhaustive de l'activité, du personnel et de la clientèle des établissements et services sociaux hébergeant des adultes et des enfants en difficulté sociale.

L'enquête a été bisannuelle jusqu'en 1997 puis a repris en 2004 sur un rythme quadriennal. Les données présentées dans cette étude sont issues de l'enquête ES Difficulté sociale 2012, collectées en 2013.

L'enquête ES 2012 porte sur les établissements et services hébergeant des enfants et des adultes en difficulté sociale. Elle couvre la France entière, y compris les départements d'outre-mer (DOM).

Concernant les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale, l'enquête ES 2012 fournit :

- ⇒ un inventaire des établissements et services sociaux au 15 décembre 2012 et de leur capacité d'accueil ;
- ⇒ une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services au 31 décembre 2012 (sexe, âge, statut, fonction...) ;
- ⇒ une description des personnes présentes au 15 décembre 2012, hors hébergement d'urgence (sexe, âge, situation familiale, nationalité, modalités d'hébergement, motif d'admission, régime assurance maladie, activité et qualification, nature des ressources...);
- ⇒ une description des personnes sorties au cours de l'année 2012, hors hébergement d'urgence (sexe, âge, situation familiale, nationalité, modalités d'hébergement, motif d'admission, régime assurance maladie, activité et qualification, nature des ressources, durée du séjour...);
- ⇒ une description des personnes hébergées en urgence dans les CHRS la nuit du 4 au 5 février 2013 (sexe, âge, situation familiale, nationalité, orientation, résidence habituelle, motif d'admission...);

Les établissements enquêtés sont les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale, les maisons relais et résidences accueil, les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), les centres provisoires d'hébergement (CPH) et les centres maternels.

Par ailleurs, l'enquête ES 2012 couvre les résidences sociales (hors maisons relais) et les organismes conventionnés au titre de l'aide au logement temporaire (ALT). Les données collectées auprès de ces structures sont cependant plus restreintes, notamment les données portant sur le personnel et la clientèle qui ne sont pas renseignées au niveau individuel.

► En savoir plus

"L'hébergement social, hors urgence : plus de 81.000 personnes sans logement accueillies en établissements" - Etudes & résultats n° 918, juin 2015, DREES

"Plus de 100.000 places d'hébergement pour les adultes en difficulté sociale" - Etudes & résultats n° 916, avril 2015, DREES

"Enquête ES 2012 : Les établissements et services pour adultes en difficulté sociale en Bretagne" - L'info Statistique Dossiers n°25, avril 2015, DRJSCS de Bretagne

"Les résidents des pensions de famille : profils, parcours résidentiels et enjeux de l'accompagnement" Décembre 2013, ORS, CREAI et DRJSCS du Centre

"Portrait social des bassins de vie bretons : moins de fragilité dans le périurbain proche" - Octant Analyse n°54, octobre 2013, INSEE Bretagne

"L'hébergement des sans-domicile en 2012 : des modes d'hébergement différents selon les situations familiales" - INSEE Première n°1455, juillet 2013, INSEE

"Les solitudes en France" - Juin 2013, L'observatoire, Fondation de France

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne Mission Observation, Contrôle, Appui et Analyse | Stefan MUNIER © 02 23 48 24 33 www.bretagne.drjscs.gouv.fr © 02 23 48 24 00 Mèl : drjscs35@drjscs.gouv.fr